



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Badefols d'Ans, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : le 02 décembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	35
Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Bertrand CAGNIART, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Sylviane GRANDCHAMP, Betty CHABANE, Jean-Luc BLANCHARD, Josiane LEVISKY, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORSE, Edmond Claude DELPY, Daniel BOUTOT, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Francine BOURRA.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET.

Excusés : Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Sébastien LUNEAU, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Betty CHABANE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Marie-Claire ADOUX, Patricia FLAGEAT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKY

Dominique DURAND, Président de l'EPIC Office de Tourisme ne participe pas au vote.

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens accordés à l'EPIC Office de Tourisme

Dans un contexte de réforme territoriale et de raréfaction des dotations publiques, la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir a proposé une nouvelle organisation du tourisme sur son territoire, par la mise en place d'un EPIC à la date du 1^{er} janvier 2023.

Objectifs transversaux

La communauté de communes souhaite que le territoire soit perçu comme une destination touristique majeure sur laquelle s'articulent des logiques publiques, garantes de l'intérêt général local et des logiques privées.

AR Prefecture

024-200041150-20241209-DE2024_119-DE
Reçu le 12/12/2024

Une analyse du contexte territorial et des besoins de la communauté a permis d'aboutir à la perspective d'un nouveau mode de gouvernance plus opportun pour l'Office de Tourisme sous la forme d'un EPIC.

La volonté de fortement positionner les élus de la communauté dans son exécutif et l'importance donnée au pilotage de la destination et d'une des compétences phares de l'intercommunalité doit permettre d'insuffler une véritable stratégie touristique, de développer la coopération entre les acteurs pour un travail commun en réseau.

Aussi, compte-tenu de cette volonté de développement par le tourisme, il est fixé les objectifs suivants à l'EPIC Office de Tourisme dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2025 :

1^{er} objectif : Redonner au territoire et aux sites touristiques la fréquentation quantitative des meilleures années.

2^e objectif : Faire **connaître et reconnaître** ce territoire Vézère-Périgord Noir « l'Aventure humaine » par ses habitants, ses acteurs touristiques et à l'extérieur.

3^e objectif : Augmenter les **ressources financières** liées au tourisme :

- Optimisation de la perception de la taxe de séjour et augmentation des recettes de l'office de tourisme.
- Afin de réduire d'autant la contribution de la communauté de communes et assurer le véritable caractère industriel et commercial à l'EPIC
- Optimisation de la recette de la boutique de l'office de tourisme.

4^e objectif : **Développer et moderniser** l'offre touristique du territoire

5^e objectif : Le tourisme : une politique publique sans frontière

6^e objectif : **Finaliser les fondations de l'EPIC**, dans son organisation et fonctionnement.

Pour mettre en œuvre ces objectifs et actions, compte tenu de l'intérêt que présente le développement du tourisme local, la communauté de communes s'engage à en faciliter la réalisation en attribuant à l'EPIC Office de Tourisme, les crédits nécessaires à son fonctionnement et adaptés à son classement. Il sera proposé de voter une **contribution** accordée à l'EPIC pour l'Année 2025.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président Dominique BOUSQUET, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Projet de convention en annexe

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 09/12/2024

Le Président,

Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
33 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 33 50 96 10

AR Prefecture

024-200041150-20241209-DE2024_119-DE
Reçu le 12/12/2024